

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT DE LA MEUSE**  
**VILLE DE COMMERCY**  
**SÉANCE DU LUNDI 19 DÉCEMBRE 2022**  
**EM/NC**

Envoyé en préfecture le 29/12/2022  
Reçu en préfecture le 04/01/2023  
Affiché le  
ID : 055-215501222-20221229-22\_148BIS-DE

**Objet: Modification de la subvention d'investissement pour le Tennis Club Commercien**  
**N° : DCM2022/148bis**  
**PUBLIÉE LE : 27/12/2022**

L'an deux mille vingt deux, le lundi 19 décembre 2022 à 19 heures 30.

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LEFÈVRE, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par le Maire le 12 décembre 2022.

**Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**Mesdames et Messieurs les Adjoint :**

Jean-Philippe VAUTRIN, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Patrick BARREY, Angélique GÉNART.

**Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :**

Philippe ROCHAT, Olivier LEMOINE, Florent CARÉ, Sandrine KIEFER, Martine JONVILLE, Suzel RICHARD, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Olivier GUCKERT

**ÉTAI(EN)T ABSENT(E)S AVEC POUVOIR :**

**Mesdames :** Martine MARCHAND qui donne pouvoir à Élise THIRIOT

Annette DABIT, qui donne pouvoir à Jérôme LEFÈVRE

Liliane BOUROTTE qui donne pouvoir à Suzel RICHARD

**Messieurs :** Benoît REYRE qui donne pouvoir à Sandrine KIEFER

Claude LAURENT qui donne pouvoir à Patrick BARREY

Gérard LANDO qui donne pouvoir à Olivier GUCKERT

**ÉTAIT EXCUSÉES :**

**Mesdames:** Lætitia SACCHIERO, Nelly LOMBARD , Laila AHADDAR, Carole DELAMARCHE, Jessica LEROY, Céline ÉTIENNE

**Monsieur :** Jean-Benoît JANNOT,

**Conseillers en exercice : Présents : 16 - Absents : 7 – Pouvoirs : 6 - Votants : 22**

*Vu le Code général des collectivités territoriales,*

*Vu le règlement d'attribution des subventions communales aux associations,*

*Vu la délibération 2022/066 concernant l'attribution de subventions d'investissement aux associations commerciales pour 2022*

*Vu la demande de l'association en date du 4 novembre 2022*

Le tennis Club commercien, en raison de la sécheresse de cet été, n'a pas réalisé d'opération de démoussage sur les terrains extérieurs.

Il sollicite en conséquence le report de cette subvention sur le remplacement de filets des courts intérieurs.

Le montant de cette subvention passerait de 520 € à 272,46 €

Subvention votée en avril 2022			Proposition de nouvelle subvention		
intitulé	Montant de l'opération	Montant de la subvention	intitulé	Montant de l'opération	Montant de la subvention
Opération de démoussage	1 040,00 €	520,00 €	remplacement de filets	544,91 €	272,46 €

Le Maire propose aux Conseil municipal :

- **D'ACCEPTER** la modification de l'objet de la subvention d'investissement au TCC et de verser une subvention d'un montant de 272,46 €

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Le Conseil municipal décide

- **D'ACCEPTER** la modification de l'objet de la subvention d'investissement au TCC et de verser une subvention d'un montant de 272,46 €

Le Maire  
Jérôme LEFÈVRE

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

**La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification**